Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 76 (1979)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Des dimensions à donner aux ruches

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Compte rendu de l'assemblée générale du 4 novembre 1878, à l'Hôtel de France, à Lausanne.

Présidence de M. C. DE RIBEAUCOURT, président.
Bureau: MM. ORSAT. DE BLONAY, caissier. E. BERTRAND, secrétaire.
Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.
M. le caissier donne lecture des comptes et de son rapport qui sont approuvés.

M. le président présente son rapport sur la marche de la société pendant le dernier semestre. Il donne connaissance des démarches faites par le comité auprès de la Société vaudoise d'apiculture pour le rapprochement ou pour la fusion des deux sociétés dans le but de publier en commun un bulletin apicole mensuel, et annonce avec regret que ces démarches n'ont pas abouti jusqu'à ce jour. Il fait ensuite part de la proposition de la Société des apiculteurs suisses (de langue allemande) pour la publication en commun d'un journal allemand et français, à l'instar de *l'Apiculteur Alsacien-Lorrain,* qui serait envoyé à un prix très réduit aux membres de la Société romande. Enfin il donne connaissance d'un projet de publication pour toutes les sociétés agricoles ou se rattachant à l'agriculture, projet conçu par M. Borel, de Collex, canton de Genève.

L'assemblée procède à l'élection de son président pour l'année 1878-1879 et de trois membres du comité. M. de Ribeaucourt est réélu président, MM. de Dardel et Bertrand, membres sortants du comité, sont réélus, et M. F. Dumoulin est nommé en remplacement de M. Bauverd, démissionnaire.

MM. de Crousaz et Thuillard sont nommés vérificateurs des comptes pour l'année 1878-1879.

L'assemblée consultée sur l'utilité qu'il pourra y avoir à proposer à la réunion du printemps l'augmentation du nombre des membres du comité émet un préavis favorable.

M. E. Bertrand lit un travail sur les dimensions à donner aux ruches (voir plus loin) et fait circuler un tableau à l'appui.

La discussion est ouverte sur la question d'un bulletin à publier. MM. de Ribeaucourt, de Blonay, Bertrand, de Crousaz, Thuillard, Vullioud, Masson, Campiche, P. von Siebenthal, Larpin, etc., y prennent part. Après une discussion générale sur les bases fournies par le rapport du président, M. de Crousaz fait observer que la question n'est pas suffisamment étudiée et que les diverses propositions présentées ne sont pas assez définies pour que l'assemblée puisse arriver à prendre une décision; enfin que le temps consacré à la séance sera mieux employé à traiter des questions vraiment apicoles. Il estime que c'est l'affaire du comité d'élaborer cette affaire.

M. de Blonay observe que c'est dans ce but qu'il a proposé que l'assemblée nomme trois commissaires à adjoindre au comité pour élaborer avec lui un projet de bulletin. Dans sa pensée la commission ne prendra pas de décision sans consulter l'assemblée du printemps.

M. Bertrand remarque que si des mesures en vue d'un bulletin doivent être soumises à l'assemblée du printemps, c'est-à-dire en mai, la publication du bulletin se trouvera reculée de près d'une année; il demande donc que la commission soit munie par l'assemblée de pleins pouvoirs pour traiter et pour fonder un bulletin.

M. de Blonay ne voudrait pas d'une responsabilité aussi grande pour la commission; on ne connaît pas assez les besoins et la manière de voir d'un grand nombre des sociétaires qui pourraient désapprouver les mesures prises par la commission.

M. Thuillard estime que M. de Blonay voit la chose trop en noir et pour lui il a confiance dans le comité et ne doute pas que les membres n'approuvent ce qui aura été fait.

M. de Blonay désirerait que les membres présents donnassent leur avis sur la combinaison à préférer.

M. Campiche, bien qu'il soit seulement apiculteur et non agriculteur, n'aurait aucune objection à recevoir un bulletin d'apiculture accompagné d'articles sur l'agriculture, faisant ainsi allusion au grand bulletin commun proposé par M. Borel.

M. P. von Siebenthal au contraire estime que la plupart des sociétaires recevant déjà ou lisant la *Ferme Suisse,* on préférera avoir un bulletin exclusivement apicole.

Passant au vote touchant les trois commissaires à adjoindre au comité, l'assemblée, sur la proposition de M. de Blonay, nomme MM. de Crousaz, Thuillard et Larpin.

La discussion reprend sur la question des pleins pouvoirs à donner ou à ne pas donner à la commission.

M. Masson suggère qu'on pourrait prendre un moyen terme; la commission après avoir élaboré son projet pourrait avant de rien décider consulter les membres par circulaire.

M. Bertrand ajoute que «qui peut le plus peut le moins» et que la commission pourra, bien qu'ayant pleins pouvoirs, attendre la sanction de l'assemblée si elle se fait des scrupules sur la valeur du projet qu'elle aura élaboré.

Après quelques autres observations de divers membres, M. de président met aux voix la proposition suivante qui est adoptée:

«L'assemblée accorde pleins pouvoirs à la commission composée du comité et des trois adjoints pour employer les moyens dont ils pourront disposer pour la publication d'un journal ou bulletin apicole.»

M. Dumoulin présentant un modèle de presse à cire demande à être remplacé dans la commission nommée pour décerner des récompenses aux meilleurs modèles.

L'assemblée adjoint à MM. Thuillard et de Blonay précédemment nommés, MM. Masson, Siebenthal et Campiche.

Présentation d'instruments d'apiculture.

M. Eisenhardt présente une presse à cire imitée d'un modèle allemand et une boîte de zinc perforé appliqué à la manipulation des reines.

M. Vullioud présente une presse à cire.

M. Dumoulin présente une presse cire et une ruche de sa fabrication, modèle Société vaudoise, avec une hausse pour le miel de surplus contenant des cadres en nombre égal mais plus bas.

M. Bertrand présente divers instruments, tels que nourrisseurs, cages à reine, grilles diverses, fermetures de trou-de-vol, tamis, pipes, enfumoirs, couteaux, racloirs, pulvérisateurs, etc.

M. Dumoulin informe l'assemblée que la réunion de la Société vaudoise du 3 novembre ayant échoué par suite d'une erreur de convocation, on ne peut connaître l'opinion de cette société sur les idées de fusion mises en avant.

A 14 h. 30, les membres présents se mettent à table, non sans mettre chapeaux et pardessus, car la chambre est insuffisamment chauffée. La température n'influe cependant pas sur la conversation qui est fort animée.

M. de Ribeaucourt émet l'idée de la formation de sections de la société dans les diverses parties de la Suisse romande; ces réunions locales pourraient rendre de grands services.

Un aimable visiteur, M. Cushman. des Etats-Unis, donne lecture de quelques

extraits d'un ouvrage qu'il se propose de publier; ce sont des chiffres de statistique sur l'apiculture aux Etats-Unis.

M. le président le remercie de sa communication, qui est fort instructive et intéressante, et dont il ressort que l'industrie des abeilles donne en Amérique des résultats très supérieurs à ceux obtenus dans notre pays.

Après dîner, le jury pour les presses à cire rend son verdict et accorde:

Une prime de Fr. 15.— à M. Vullioud, de Vufflens-la-Ville; une prime de Fr. 10.— à M. F. Dumoulin, de Lausanne; une prime de Fr. 10.— à M. F. Eisenhardt, chez Mme A. Eynard, à Fleury, Rolle.

La séance est levée à 16 h. 45.

Le secrétaire.

Le comité de la Société romande, dans sa séance du 17 janvier 1879, s'est entendu avec M. Ed. Bertrand pour l'insertion dans son bulletin des comptes rendus des assemblées et des convocations émanant de la société.

Grâce à cet arrangement, les sociétaires recevront jusqu'à nouvel ordre le bulletin sans avoir à payer d'abonnement.

Le secrétaire.

DES DIMENSIONS À DONNER AUX RUCHES

(Notice lue à l'assemblée de la Société romande du 4 novembre 1878.)

Dans la Suisse romande et dans nos sociétés d'apiculture, la question des dimensions à donner aux ruches n'a point encore été suffisamment étudiée, car je puis dire d'une façon générale qu'on ne s'est pas encore rendu compte dans nos campagnes du développement que peut prendre une colonie d'abeilles, à laquelle on donne à propos un logement en rapport avec ce développement, ni du profit qui en peut résulter pour le propriétaire. En venant traiter cette question devant vous, mes chers collègues, je suis certain de trouver de l'écho; je ne songe nullement à vous proposer un système de ruche à adopter de préférence à tout autre, mais désirerais seulement examiner avec vous les modèles les plus connus, en laissant les chiffres parler d'eux-mêmes et en vous demandant pardon à l'avance de tous ceux que je vais citer.

Il a été reconnu et admis par les apiculteurs modernes qu'une bonne mère d'abeilles, pendant la période de la grande ponte, pond jusqu'à 3000 œufs par jour; pour qu'elle ne soit pas gênée dans son œuvre, il faut donc, d'après le calcul de Dadant, qu'elle ait à sa disposition dans la chambre à couvain, qui doit consister en un vase sans cloison intérieure, un nombre d'alvéoles d'ouvrières égal à celui des œufs à pondre pendant 21 jours et demi, soit pendant le temps qu'un alvéole est occupé par l'œuf jusqu'à sa transformation en ouvrière, c'est-à-dire 3000 fois 21½ = 64 500 alvéoles. La place nécessaire à la nourriture de la colonie et du couvain est évaluée d'après le même auteur et d'après l'éminent apiculteur fribourgeois Duchet, qui écrivait il y a plus de cent ans, au contenu d'environ 20 000 alvéoles d'ouvrières, chiffre qui paraît très modéré. Une ruche doit donc pouvoir contenir au moment de la grande ponte de 80 000 à 85 000 alvéoles d'ouvrières dans l'espace consacré à l'élevage du couvain seulement.

On sait qu'un morceau de rayon d'un décimètre carré contient, en comprenant les deux faces, environ 850 alvéoles d'ouvrières; la chambre à couvain doit donc pouvoir contenir à elle seule de 95 à 100 décimètres carrés de rayons.

Examinons maintenant les modèles de ruches les plus usités dans notre pays ou chez nos proches voisins.

Les ruches *ancien système à rayons fixes,* qui sont à nos yeux hors de cause par le seul fait de la fixité des rayons, sont généralement beaucoup trop petites. Les *ruches en paille* ont une contenance de 15 à 25 litres selon les localités : celles qu'on vend sur le marché de Genève contiennent à peine 15 à 16 litres ; dans le canton de Vaud je n'en ai trouvé qu'exceptionnellement d'une contenance supérieure à 25 litres. Or en calculant l'épaisseur d'un rayon et de son écartement du voisin au minimum de 36 millimètres, il faut un récipient de 34 à 36 litres pour contenir les 80 000 à 85 000 alvéoles d'ouvrières jugés nécessaires pour le développement complet de la ponte. La moyenne des ruches en paille du pays est donc trop petite de près de moitié.

Les *ruches en bois à rayons fixes* composées de plusieurs caisses ou hausses, ont un seul avantage, celui de pouvoir être agrandies ou diminuées à volonté ; mais le plafond percé d'un ou plusieurs trous, dont chaque hausse est généralement munie, présente un inconvénient capital, celui de diviser le groupe des abeilles.

La *ruche à cadres adoptée par la Société vaudoise* a des cadres mesurant à l'intérieur 27 centimètres sur 25, ce qui donne par cadre 675 centimètres carrés et 5737 alvéoles ; il faudrait donc 15 cadres, soit 2 ou 3 de plus que n'en contiennent les modèles courants, pour avoir les 80 000 à 85 000 alvéoles consacrés uniquement au couvain et à la nourriture de la ruche. Pour utiliser avec profit cette ruche qui, quoiqu'un peu basse, est commode et très répandue dans le district de Vevey, il faut, pour l'époque de la grande récolte, adapter deux corps de ruches l'un sur l'autre en supprimant le tablier de celle placée en dessus et le couvercle de celle en dessous, l'entrée (ou trou-de-vol) d'en haut étant bouchée, bien entendu. La caisse inférieure sera la chambre à couvain, la supérieure la chambre à miel. La supérieure peut être remplacée par des capotes, bocaux, etc., pour le miel à vendre en rayons. Mais je tiens à constater que cette ruche, à la condition encore d'être construite pour 15 cadres, contient juste la place suffisante pour l'éducation du couvain d'une bonne colonie et qu'il faut la surmonter d'une hausse pour le miel de surplus.

L'ancienne ruche Ribeaucourt, dont les rayons sont supportés comme dans la ruche Dzierzon, est composée de deux caisses formant la chambre à couvain, plus d'une troisième représentant la chambre à miel. Elle contient dans chaque caisse ou hausse 9 rayons de 34 centimètres sur 14, ce qui donne, à 4046 alvéoles par rayon, 72 828 alvéoles pour 18 rayons formant la chambre à couvain, soit environ le même nombre que la ruche Société vaudoise. Dans ce modèle, la ponte de la mère ne peut prendre tout son développement que si deux caisses sont consacrées à la chambre à couvain.

La *ruche Jarrué dite impropolisable,* modèle adopté par un certain nombre d'apiculteurs en France et déjà appréciée ici grâce à M. de Ribeaucourt, a des cadres de 28 centimètres sur 28 dans œuvre, donnant par cadre 6664 alvéoles ; donc 12 à 13 cadres doivent être consacrés à l'élève du couvain et une caisse de 16 cadres contient 3 à 4 cadres pour miel de surplus, soit 10 à 14 kilos de miel, ce qui suffirait pour une année médiocre, mais pour les bonnes années il faudra donner de la place par-dessus comme à la ruche Société vaudoise.

La *ruche Bauverd* a neuf cadres ouverts de 28½ centimètres sur 21 à l'intérieur, donnant 5087 alvéoles par cadre ; il faudrait donc lui donner la capacité de 8 cadres de plus (ce que M. Bauverd, réalise au moyen d'une hausse), c'est-à-dire porter la contenance à 17 cadres faisant 86 483 alvéoles pour que la mère puisse y développer sa puissance de ponte. Le miel de surplus se recueille dans une capote ou une seconde hausse.

La *ruche Bürki,* répandue surtout chez nos amis des cantons allemands, a une chambre à couvain composée de 14 à 16 cadres de 22½ centimètres sur 27, plus

d'une seconde rangée de demi-cadres de 10½ sur 27 donnant un total de 106 028 à 121 176 alvéoles. C'est à mes yeux le meilleur modèle de l'école allemande.

La *ruche Berlepsch,* analogue comme disposition à la ruche Burki, mais moins grande, ne fournit à la mère abeille son chiffre de 80 000 à 85 000 alvéoles, nourriture comprise, qu'à la condition que deux rangées de cadres, ou tout au moins une rangée de cadres et une de demi-cadres, soient affectées à la chambre à couvain ; ce qui n'est pas généralement le cas dans les ruches de notre pays où la ruche Berlepsch est employée.

La *ruche de Layens* a des cadres de 31 centimètres de long sur 36 de haut dans œuvre et peut en contenir 20, ce qui donne un total de 189 720 alvéoles dans un seul vase ; toutes ces cloisons ou divisions intérieures, qui dans d'autres modèles nuisent au travail des abeilles, sont ici supprimées et les chambres à couvain et à miel n'en font qu'une.

Deux diaphragmes ou planches de partition permettent de diminuer la contenance à volonté. Ce modèle d'invention récente a déjà été adopté par un certain nombre d'apiculteurs de notre pays.

La *ruche tessinoise de Mona* a 11 cadres de 26 centimètres et 8-10 de long sur 33 de haut, donnant un total de 82 691 alvéoles.

La *ruche Bastian,* très répandue chez nos voisins d'Alsace, se rapproche un peu de la ruche Jarrié pour les dimensions et la disposition : le cadre est plus haut et moins large et ouvert en bas.

Je mentionnerai encore la *ruche Blatt,* contenant 12 cadres longs de 42 centimètres et haut de 27½ dans œuvre ; elle contient 117 810 alvéoles. C'est la ruche américaine dont le plafond a été rendu fixe selon la mode allemande ; elle est usitée dans le Nord de la Suisse.

Conclusions : les ruches des auteurs mobilistes les plus récents (je ne cite que ceux que je connais), Langstroth, Quinby, Dadant, Cook, Sagot, de Layens, de Ribeaucourt, Mona, Sartori possèdent toutes une chambre à couvain contenant environ 80 000 à 85 000 alvéoles.

Leur description dépasserait le cadre de cette petite notice, mais il suffit de constater qu'il est presque universellement admis aujourd'hui que le corps principal de la ruche doit être au minimum de 33 à 36 litres dans un seul vase. De Layens porte ce chiffre à 40 litres.

Un seul auteur, à ma connaissance, Bastian, à qui l'apiculture est redevable d'un excellent ouvrage, n'est pas tout à fait aussi affirmatif que les autres sur ce point ; c'est-à-dire que dans un petit manuel, publié postérieurement à son traité, il établit par un calcul que la chambre à couvain doit être de 25 litres au moins. Mais il se hâte d'ajouter que cette dimension peut être doublée, et en effet il donne à sa ruche une latitude de 10 à 24 cadres, c'est-à-dire de 25 à 60 litres, selon la richesse en miel du pays. Ailleurs il dit que le nombre des alvéoles pleins de couvain peut s'élever à 70 000. Il est donc bien près d'être d'accord avec nous. En tous cas 25 litres sont trop peu pour notre pays, car j'ai eu plusieurs fois chez moi à Nyon (localité peu favorable) des ruches Société vaudoise jaugeant 31½ litres qui étaient entièrement pleines de couvain, avec du miel dans les angles des cadres seulement.

La ruche américaine de Langstroth est de 33¼ litres (33 264). La ruche américaine de Quinby est de 34¼ litres (34 444). La ruche franco-américaine Dadant est de 38¾ litres (38 749). La ruche américaine Cook est de 33 litres (32 774). La ruche française De Layens est de 80½ litres (80 352). La ruche française Sagot est de 35½ litres (35 640). La ruche tessinoise Mona est de 35 litres (35 022). La ruche italienne Sartori est de 36½ litres (36 720).

Je remarque en passant que toutes ces ruches de grande dimension contiennent des planches de partition ou cloisons mobiles permettant de rétrécir le vase à

volonté, et que les unes ont la chambre à miel en dessus et séparée, tandis que dans les autres le chambre à miel et la chambre à couvain ne forment qu'un seul et même vase.

Si nos meilleurs apiculteurs attachent tous la même importance aux dimensions de la chambre à couvain, ils ne sont pas d'accord sur la meileure forme à lui donner, et je me permets d'en conclure que la forme a moins d'importance que la dimension, puisque tous obtiennent de bons résultats. Les uns préconisent les cadres plus hauts que longs, d'autres les cadres plus longs que hauts. Les uns les placent parallèlement à la face de devant de la ruche, les autres parallèlement aux parois latérales. C'est à chacun de choisir la forme qui lui est la plus commode, jusqu'à ce que des expériences comparatives de longue haleine aient établi la supériorité d'une des formes sur l'autre.

Au point de vue du mode d'ouverture de la ruche, les divers modèles répandus varient beaucoup aussi. Les uns s'ouvrent par derrière et par en haut ; d'autres par en haut seulement, d'autres enfin selon l'école allemande ne s'ouvrent que par derrière. Sans être aussi exclusif que cette dernière qui s'interdit toute ouverture par le plafond de la ruche, je crois que les ruches s'ouvrant par en haut demandent certaines précautions contre le refroidissement du couvain lors de la visite au printemps, et qu'il faut donner la préférence aux agencements qui permettent de ne découvrir les cadres que successivement.

Ed. Bertrand.

REVUE DE L'ÉTRANGER

ASSOCIATION DES APICULTEURS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Assemblée tenue le 8 octobre 1878, à New York, extrait du compte rendu (Traduit de l'*American Bee Journal,* de novembre 1878)

FÉCONDATION DES REINES EN CAPTIVITÉ

(Communication du professeur J. Hasbrouck)

Si j'en avais le choix, je renverrais d'un an au moins la discussion de cette question, car le fait est que grâce, comme j'aime à le croire, à la mauvaise saison que nous venons de traverser ici, et aux délais inévitables des expériences de ce genre, je n'ai pas encore pu mettre à l'épreuve les nouveaux procédés que j'ai en tête pour modifier mes méthodes de façon à leur donner une utilité générale. Je me suis surtout efforcé de trouver un moyen pour renouveler les reines d'un rucher, à bon marché et avec des éléments dont on puisse contrôler le caractère. Ce que j'ai obtenu est adapté seulement à ce but, et encore ne l'est-il peut-être qu'imparfaitement. J'ai reçu à ce sujet tant de demandes de renseignements auxquelles j'ai différé de répondre en promettant de m'en ouvrir complètement à cette époque-ci, que je suis contraint de dire où j'en suis de mes découvertes, bien que j'ai la conviction que les résultats sont encore incomplets et qu'il vaudrait mieux ne pas en parler.

En premier lieu j'ai découvert le fait capital que les reines peuvent être fécondées en captivité, et je me suis convaincu que ceux qui depuis des années ont avancé le fait ne se sont pas trompés dans leurs observations et ont dit simplement la vérité, bien qu'ils aient été passablement tournés en ridicule et qu'on les ait même fréquemment fort mal traités. Un fait étrange, c'est que les apiculteurs tiennent géné-